

Michelle Palandre

39 rue Gambetta
69700 Givors

Alain Pelosato

Élus du Défigivordin

Givors le 26 janvier 2017

M. Martial Passi

Maire

Hôtel de ville

Place Camille Vallin BP 38

69701 GIVORS cedex

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Nature et composition des « frais de représentation du maire » et des « frais de mission »
articles 6536 et 6532 du budget de la commune

Monsieur le maire,

Nous avons pris connaissance dans la presse des problèmes concernant la composition et la nature de vos frais de représentation prévus par l'article 2123-19 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Nous avons appris d'ailleurs que le parquet avait été saisi. Nous ne préjugeons en aucune façon de la décision que prendra le procureur de la République.

Néanmoins, la nature et la composition de vos frais de représentation doivent être connues par les élus.

Je vous rappelle que nous nous étions abstenus lors du vote de la délibération N°36 du conseil municipal du 22 avril 2014 qui a décidé de vous octroyer cette indemnité pour un montant correspondant à 6,41 % du montant total des indemnités de fonction du maire et des adjoints. Notre abstention signifie que nous ne concevons pas de ponctionner ainsi de manière non négligeable le budget de la commune et donc les contribuables givordins.

Nous vous demandons donc, solennellement, de nous communiquer les factures, notes de frais et autres documents comptables qui participent au versement de ces indemnités depuis le début du mandat pour les années 2014 – 2015 et 2016 :

- 1) sur votre compte personnel au titre des frais de représentation du maire (Article 6536 du budget),
- 2) sur le compte personnel de vous-même et autre élu au titre de l'article 6532 (frais de mission)

Je vous prie de croire, monsieur le maire, en nos cordiales salutations

Michelle Palandre
Conseillère municipale

Alain Pelosato
Conseiller municipal